

Objet : de la part des élus au Conseil d'Administration de la MJC Héritan

Cher adhérente, cher adhérent,

Tout comme vous, la MJC subit les annonces gouvernementales liées à la pandémie COVID.

Le deuxième confinement en date du 29 octobre nous a contraints à cesser toutes les activités.

L'étape 2 de ce confinement a permis la reprise des cours pour les enfants à partir du 15 décembre. Nouveau coup dur en début d'année avec le couvre-feu à 18 h : certains cours qui avaient lieu en fin de journée ont dû être déplacés. Sachez que toute l'équipe reste mobilisée pour gérer au mieux ces aléas successifs.

Dans l'hypothèse d'une reprise de tous les cours le 20 janvier comme annoncé initialement, les jeunes auront perdu 6 semaines d'activités et les adultes 10 semaines. Le Conseil d'administration a voté dans la séance du 15 décembre, le principe d'un report de 3 séances pour tous (à caler pendant les vacances, d'hiver et/ou de printemps et/ou la première semaine de juillet) et le remboursement de 3 séances pour les jeunes et de 7 séances pour les adultes, sous réserve de la validation de nos comptes par le Commissaire aux Comptes. C'est chose faite depuis fin décembre !

Tout comme vous, nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve...

Si l'arrêt des cours devaient se poursuivre au-delà du 20 janvier, nous ferons une nouvelle étude financière en fonction des aides gouvernementales qui nous seront accordées pour voir les possibilités de remboursements supplémentaires, mais quoi qu'il en soit, vous pouvez considérer comme acquis le remboursement d'au minimum 3 ou 7 cours selon l'âge de l'adhérent. Ces remboursements se feront en fonction des sommes réellement payées et hors adhésion.

Merci de remplir le coupon réponse et de nous le faire parvenir par mail à l'adresse [mjc-covid19@mjc-heritanmacon.org](mailto:mjc-covid19@mjc-heritanmacon.org) ou par voie postale.

En dépit de toutes les difficultés qui nous perturbent, qui vous perturbent, nous voulons croire en un avenir meilleur. Nous attendons avec impatience le moment de vous retrouver au sein de la MJC, vous qui faites vivre ce lieu de loisir et de culture.

Les élus au Conseil d'Administration



MJC HERITAN  
24 Rue de l'Héritan 71000 MACON  
Mjc-covid19@mjc-heritanmacon.org

Nous vous proposons le choix en application de la décision du Conseil d'Administration du 15 décembre 2020.  
Nous vous prions de bien vouloir nous faire connaître votre décision par le coupon ci-dessous.  
Merci de nous répondre par mail à l'adresse [mjc-covid19@mjc-heritanmacon.org](mailto:mjc-covid19@mjc-heritanmacon.org) ou par voie postale .

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

NOM DU RESPONSABLE LEGAL SI DIFFERENT : \_\_\_\_\_

ACTIVITÉS : \_\_\_\_\_

**Votre choix :**

- Don au bénéfice de l'association MJC Héritan
- Don défiscalisé avec reçu fiscal établi par nos soins
- Avoir saison 2021/2022
- Remboursement de 3 ou 7 séances sur le montant réellement versé

Le \_\_\_/\_\_\_/2021

Signature :